



Fonctionnement – R.O.I

❖ L'équipe d'encadrement

Les professeurs : HARTMAN Héloïse

La coordinatrice :

CARLIER Juliette – Service Famille et Enfance du CPAS

Bureau situé à l'administration communale de Bastogne, niveau -1 – 061/240 908 – 0492/34 04 07

enfance@bastogne.be – www.bastogne.be/enfance

❖ Horaire

Les activités se déroulent les mercredis après-midi en période scolaire du 4 octobre 2023 au 12 juin 2024.

Les enfants sont répartis en 3 groupes selon leur âge et/ou s'ils sont débutants, ou non, en anglais :

- **13h00 – 14h30** : groupe 1 (3^{ème} maternelle, 1^{ère} et 2^{ème} primaire, n'ayant jamais fait d'anglais).
- **14h45 – 16h15** : groupe 2 (1^{ère} et 2^{ème} primaire ayant déjà fait de l'anglais, et 3^{ème} primaire n'ayant jamais fait d'anglais).
- **16h30 – 18h00** : groupe 3 (3^{ème} primaire ayant des notions en anglais, de la 4^{ème} à la 6^{ème} primaire débutants ou non).

La coordinatrice et les professeurs se réservent le droit de faire des modifications dans les groupes après l'inscription, si le niveau de votre enfant ne correspond pas au groupe dans lequel il était inscrit.

❖ Lieu : I.C.E.T., rue des Remparts 57, 6600 Bastogne

❖ Tarif et paiement:

100€/enfant/année scolaire.

Afin de vous assurer que les activités conviennent à votre enfant, nous laissons **2 séances d'essai** avant la prise d'acte définitive de l'inscription.

En cas d'annulation, vous devez prévenir la coordinatrice **au plus tard le 31 octobre 2023** par mail ou par courrier. Après cette date, le tarif mentionné sera dû et facturé.

Les frais d'inscription sont déductibles fiscalement.

❖ Objectifs des activités :

- faire découvrir l'anglais à vos enfants à travers diverses activités ludiques (jeux, chants, bricolages,...) ;
- en saisir le rythme et ses sonorités ;
- comprendre des mots familiers et des expressions courantes dans des situations de communication simple ;
- reconnaître des mots et/ou des expressions à l'oral et à l'écrit.

⇒ Les activités proposées ont donc bien pour but la découverte de l'anglais, sans comparaison avec des cours d'apprentissage intensif.

❖ Infos pratiques

Les activités en anglais peuvent se combiner avec notre accueil extrascolaire centralisé S'Passe-temps (à préciser à l'inscription). Ceci permettra que votre enfant puisse être pris en charge dès sa sortie de l'école et jusqu'à votre venue.

❖ Gestion de la santé

En cas d'accident sur le lieu d'accueil :

- Si la **situation** est jugée **urgente** par le coordinateur et/ou le professeur, **l'ambulance sera appelée** sans prise de contact préalable avec un membre de la famille ;
- Dans le cas contraire, le coordinateur et/ou le professeur contactera en priorité les parents et le cas échéant, la personne de contact renseignée sur la fiche d'inscription.
 - ⇒ Si vous en avez la possibilité, il vous sera demandé de venir chercher votre enfant pour l'emmener vous-même dans le service de soin le plus adapté.
 - ⇒ 30 minutes après la constatation de l'accident, si nous n'avons pu joindre aucune des personnes renseignées, nous ferons appel à une ambulance pour envoyer l'enfant vers le service de soin.

❖ Sécurité et discipline

Lors de l'inscription en ligne, il vous est demandé de mentionner le nom des parents (ou responsables de l'enfant), ainsi que les personnes extérieures autorisées à reprendre vos enfants.

Lors de la reprise de votre enfant :

- pour les parents, jusqu'à ce que les animateurs vous reconnaissent, il suffira de donner votre nom et prénom à ces derniers qui vérifieront leur liste.
- pour les personnes extérieures (venant rechercher de manière ponctuelle), il sera demandé qu'elles se présentent obligatoirement avec leur carte d'identité afin de prouver leur identité.
- si une personne non indiquée sur la liste doit exceptionnellement venir rechercher votre enfant, merci de contacter la coordination.

En cas de problème de discipline, l'équipe encadrante vous en tiendra toujours informé. Si le comportement de votre enfant porte préjudice à un autre enfant, au groupe ou à l'animateur, nous nous réservons le droit de l'exclure des activités et ce, sans remboursement. Cette option sera celle utilisée en tout dernier recours et toujours après concertation avec l'enfant et sa famille.